



Certificat CléA

**Socle de connaissances
et de compétences professionnelles**

CERTIFICAT
CLÉ A[®]



www.certificat-clea.fr

CléA, une certification au bénéfice des actifs et au service des entreprises

Faire reconnaître ses compétences

Une certification interprofessionnelle reconnue au plan national

Un levier de compétitivité pour les entreprises

POURQUOI se lancer dans CléA ?

Valoriser ses acquis

La certification CléA permet aux salariés ou demandeurs d'emploi insuffisamment qualifiés de faire reconnaître leurs connaissances, leurs compétences techniques et relationnelles et leur capacité à évoluer.

Son originalité est de construire une offre de formation très personnalisée, précédée et accompagnée par une évaluation des points forts du candidat. C'est une démarche positive et motivante, fondée sur une dynamique de valorisation et de remédiation.

Obtenir un certificat reconnu par tous

CléA est la première certification interprofessionnelle, reconnue dans tous les secteurs et par tous les acteurs. Base indispensable pour les actifs souhaitant consolider le socle de leurs connaissances et compétences professionnelles, CléA enrichit leur parcours d'un nouvel atout dont ils pourront se prévaloir auprès de leur employeur ou d'un recruteur.

Evoluer professionnellement

Avec CléA, les actifs consolident leur capital confiance et démontrent leur envie d'évoluer et leur capacité à s'ouvrir à de nouvelles opportunités : accès à des formations, évolution vers un nouveau métier, changement de secteur d'activité... Pour l'entreprise, cette certification est un levier de compétitivité : avec des salariés plus qualifiés, plus motivés et aptes aux changements.



42 000
candidats

Pro-A

CléA est éligible à la Pro-A. Les entreprises qui veulent en faire bénéficier leurs salariés doivent se rapprocher de leur OPCO.

Une certification en 5 étapes

Entretien avec un conseiller

Le candidat potentiel est accueilli par un conseiller d'un organisme évaluateur. Il lui présente le fonctionnement de CléA et ses avantages. Le candidat est libre de continuer ou de contacter un autre organisme évaluateur.

Selon les situations, les salariés et les demandeurs d'emploi sont informés et orientés vers la certification CléA par différents prescripteurs ou par un conseiller en évolution professionnelle. La démarche commence par une prise de rendez-vous avec un conseiller d'un organisme évaluateur.

Évaluation préalable et détermination des points forts

CléA s'appuie sur les points forts du candidat : il s'agit de donner confiance, de motiver, de stimuler. Cette étape n'est ni un examen, ni une épreuve, elle permet de positionner le candidat et d'évaluer la maîtrise des 7 domaines du socle de connaissance et de compétences.

Parcours de formation individualisé

Si l'évaluation indique un manque dans un ou plusieurs des 7 domaines de compétences, un parcours de formation individualisé est proposé au candidat. Le formateur, qui ne peut être l'évaluateur, s'assure régulièrement des progrès réalisés. Par la suite, une nouvelle évaluation est réalisée portant uniquement sur les compétences approfondies en formation.

Validation par un jury paritaire

A l'issue du parcours, le dossier du candidat est instruit par l'association Transitions Pro régionale dont il relève et présenté devant un jury composé paritairment de représentants d'employeurs et de salariés. Ses membres sont indépendants des organismes prestataires intervenus sur l'évaluation ou la formation du candidat.

Obtention du diplôme

Une fois la maîtrise des 7 domaines validée, le certificat CléA est remis au candidat sous forme d'un parchemin signé par Certif' Pro.



7 domaines

1
Communiquer en français

2
Calculer, raisonner

3
Utiliser un ordinateur

4
Travailler en équipe

5
Travailler en autonomie

6
Apprendre à apprendre
tout au long de la vie

7
Maîtriser les règles
de base : hygiène,
sécurité, environnement

CERTIF
PRO

TRANSITIONS
PRO Partenaire
d'avenir

 contact@certif-pro.fr

 @CertifClea

 Certificat Cléa